

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2012

Le onze décembre deux mil douze à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal des Avenières en Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice Monsieur Gilbert MERGOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents : Chantal BELLIN, Denise CORTEY, Marie-France COTTET, Valérie GEYNET, Colette GREPAT, Emmanuel GUTIERREZ, Philippe GUYON, Raymond HERBEPIN, Nathalie MARGAIN, Henri MIEGE, Chantal MOLY, Roger MORNEY, Maurice NICOLAS, Jean-Charles PASTORINO, Fabienne RETY, Chantal REY, Joao SANTOS, Maryvonne SARAMITO, Alain SOCIE.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Sébastien DREVET à Gilbert MERGOUD, Guillaume FAVIER à Alain SOCIE, Josiane GIPPET à Philippe GUYON, Marie-Catherine LAMIRAL à Nathalie MARGAIN, Marie-Thérèse PASTORINO à Maryvonne SARAMITO, Jacky RAVAZ à Emmanuel GUTIERREZ.

Etait absent: Yvon THENAULT.

Date de convocation : Mardi 4 décembre 2012

Les Conseillers présents, soit 20 à l'ouverture de la séance représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Colette GREPAT, Philippe GUYON. Ces derniers acceptent.

Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 23 octobre 2012

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

- *Affichage des délibérations le 25 octobre 2012 pour être rendues exécutoires.*
- *Affichage le 25 octobre 2012 du compte-rendu des délibérations prises en séance.*
- *Transmission du procès-verbal de séance aux conseillers par courrier le 4 décembre 2012.*

Approbation de l'ordre du jour du conseil municipal du 11 décembre 2012

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

Le Maire propose

- *de compléter la délibération n°2012-7-2 relative aux décisions modificatives budgétaires pour pouvoir régler toutes les factures d'ici la fin de l'année ;*
- *d'ajouter une délibération supplémentaire portant sur l'acquisition de terrain appartenant aux conjoints RUEL pour l'aménagement de la route du Jalérieu. Cette délibération est une régularisation demandée par le notaire pour que l'acte définitif puisse être signé. L'opération a déjà été approuvée par le Conseil municipal le 02/12/2009 mais le calcul précis de la surface de terrain requise pour les travaux n'était pas terminé.*

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 23 octobre 2012
- Approbation de l'ordre du jour du conseil municipal du 11 décembre 2012

I. ASPECT FINANCIER

- 2012-7-1 Attribution de subventions aux associations
- 2012-7-2 Décisions modificatives budgétaires
 - a) Décision modificative budgétaire n°5 – Budget général
 - b) Décision modificative budgétaire n°2 – Budget annexe du boulodrome
- 2012-7-3 Subvention d'investissement du budget général au budget annexe du boulodrome
- 2012-7-4 Admission en non-valeur d'un titre de recettes de l'année 1992 (reliquat de loyer)
- 2012-7-5 Convention intercommunale pour l'aide au fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)
- 2012-7-6 Création de l'animation « Heure du conte » sur le Réseau de médiathèques (Les Avenières, Corbelin et Veyrins-Thuellin) et demande de subvention au Conseil Général de l'Isère

II. ASPECT REGLEMENTAIRE

- 2012-7-7 Rapport 2011 – Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI)

III. AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

- 2012-7- 8 Programme de vente 2013 – Office National des Forêts (ONF)
- 2012-7-9 Acquisition à titre gratuit de terrain parcelle section AD 1375 (RUEL) - Aménagement de la route du Jalérieu

IV. INTERCOMMUNALITE

- 2012-7- 10 Convention cadre relative à l'apprentissage de la natation en milieu scolaire – Communauté de Communes du Pays des Couleurs (CCPC)
- 2012-7- 11 Projet de fusion des Syndicats des Marais de Morestel et de Bourgoin Jallieu

V. QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

- Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de pouvoirs depuis le Conseil municipal du 10 juillet 2012 (*Annexe n°4*)
- Arbre de Noël du personnel communal le Vendredi 21 décembre 2012 à 18h30 en salle du conseil municipal
- Vœux à la population le Samedi 5 janvier 2013 à 19h à la salle des fêtes de Ciers
- Vœux au personnel communal le Vendredi 18 janvier 2013 à 18h30 au restaurant scolaire de Ciers

DELIBERATIONS

I. ASPECT FINANCIER

2012-7-1 Attribution de subventions aux associations

L'Adjoint aux Finances propose d'adopter les subventions telles que présentées ci-dessous :

Associations	Montant voté 2011 (en €)	Réalisé 2011 (en €)	Proposition 2012 (en €)
Centre social Jean Bedet – Chantiers jeunes	860 €	858 €	650 €
Centre social Jean Bedet – Subvention exceptionnelle pour peinture d'un transformateur	0	0	1055 €

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à verser ces subventions.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2012-7-2 Décisions modificatives budgétaires

a) Décision modificative budgétaire n°5 – Budget général

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses – recettes pour l'année 2012 du budget général.

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
023-01	Virement à la section investissement	13 500 €	
7788-01	Autres produits exceptionnels (rembt assurances)		13 500 €
	Total	13 500 €	13 500 €
Investissement		Dépenses	Recettes
	Op n° 194 : Acquisition matériel		
21571-194-822	Matériel roulant	24 500 €	
21578-194-822	Autre matériel et outillage	2 000 €	
	Op n° 303 : Plans Accessibilité		
2313-303-01	Installations diverses	-13 000 €	
	Op n° ONA : Opérations non affectées		
021-01	Virement de la section de fonctionnement		13 500 €
	Total	13 500 €	13 500 €

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

b) Décision modificative budgétaire n°2 – Budget annexe du boulodrome

Divers ajustements de crédits sont nécessaires à la réalisation des dépenses – recettes pour l'année 2012 du budget annexe du boulodrome :

- Compte 6711 Intérêts moratoires + 1000 €
- Compte 6152 Entretien des bâtiments - 1000 €.

Il convient de délibérer pour autoriser le Maire à effectuer ces opérations.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2012-7-3 Subvention d'investissement du budget général au budget annexe du boulodrome

Pour équilibrer le budget annexe du boulodrome de l'exercice 2012, l'Adjoint aux Finances propose de procéder au versement au budget annexe de la subvention d'investissement inscrite au budget général d'un montant de 245.000 €.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2012-7-4 Admission en non-valeur d'un titre de recettes de l'année 1992 (reliquat de loyer)

Au vu de la liste de présentation en non-valeur établie le 20/11/2012 par la Trésorerie des Avenières, il ressort qu'un titre de recettes de l'exercice 1992 (n°18 article 1) de 280.20 € relatif à un reliquat de loyer est irrécouvrable.

Le Maire propose d'annuler le titre de recettes précité, d'admettre en non-valeur la somme de 280.20 € et d'inscrire en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune les crédits nécessaires à cette opération.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2012-7-5 Convention intercommunale pour l'aide au fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED)

La commune des Avenières bénéficie à l'instar de 10 autres communes de l'intervention d'une psychologue scolaire rattachée administrativement à la commune de Morestel.

Or, le budget qui lui est alloué par l'Education Nationale se révèle insuffisant pour l'achat de matériel pédagogique tel que tests psychologiques, matrices de tests et consommables divers, constituant le matériel indispensable et obligatoire pour accomplir pleinement sa mission au sein d'un Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED).

Afin de pouvoir assurer la continuité du service, la commune de Morestel, en tant que commune de rattachement de la psychologue scolaire, a rédigé une convention intercommunale

pour l'aide au fonctionnement du RASED (jointe à la note de synthèse en *Annexe n°1*). Cette convention prévoit pour chaque commune concernée le versement d'une participation financière s'élevant à 1 € par élève scolarisé dans les écoles publiques de son territoire. La gestion des fonds récoltés sera confiée à la commune de Morestel qui dressera tous les ans un compte-rendu de leur utilisation pour communication aux collectivités partenaires.

Le Maire propose de signer la convention intercommunale pour l'aide au fonctionnement du RASED établie pour la durée de l'année scolaire en cours (2012/2013) et renouvelable par tacite reconduction.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 0	ABST. : 1 Pouvoir de Jacky RAVAZ

Liste des communes regroupées dans le même RASED

COMMUNE	NOMBRE D'ELEVES	PARTICIPATION
ARANDON	95	95 €
BRANGUES	72	72 €
CREYS-MEPIEU	185	185 €
LE BOUCHAGE	70	70 €
LES AVENIERES	565	565 €
467 élèves à Ciers, 48 à Curtille, 50 à Buvin)		
MORESTEL	478	478 €
PASSINS	97	97 €
SAINT SORLIN DE MORESTEL	52	52 €
SAINT VICTOR DE MORESTEL	122	122 €
VASSELIN	54	54 €
VEZERONCE-CURTIN	238	238 €
	2028	2 028 €

2012-7-6 Création de l'animation « Heure du conte » sur le Réseau de médiathèques (Les Avenièrès, Corbelin et Veyrins-Thuellin) et demande de subvention au Conseil Général de l'Isère

Le réseau des médiathèques des Avenièrès, Corbelin et Veyrins-Thuellin souhaite la création d'une animation dite « Heure du conte ». Il s'agit pour chacune d'entre elles d'organiser des séances de conte et des ateliers « découverte de l'oralité » s'adressant aussi bien aux enfants qu'aux adultes.

La commune de Corbelin est porteuse de projet pour le réseau de médiathèques et prendra en charge financièrement la totalité de l'opération s'élevant à 1 921 € TTC (intervention d'une conteuse professionnelle).

Cette opération est susceptible d'être subventionnée par le Conseil Général de l'Isère dans le cadre des actions autour de la lecture publique.

A ce titre, la commune de Corbelin s'engage à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère. Elle percevra l'éventuelle subvention, à charge pour les

communes des Avenières et de Veyrins-Thuellin de reverser à Corbelin la part restante au prorata des animations effectuées dans leur médiathèque.

Le Maire propose

- d'approuver la création d'une animation « Heure du conte » au sein du réseau de médiathèques selon les conditions exposées ci-dessus, y compris financières,
- de mandater la commune de Corbelin, porteuse de projet, pour déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère pour cette action.

Il convient de délibérer pour approuver les propositions ci-dessus, autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

II. ASPECT REGLEMENTAIRE

2012-7-7 Rapport 2011 – Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI)

Le Syndicat des Energies du Département de l'Isère publie, comme la loi l'y oblige, un rapport annuel sur le service public de distribution d'électricité et de gaz. Le rapport pour l'année 2011 comprenant 3 volets (activités, contrôle des concessions gaz et électricité) est consultable en Mairie.

Une synthèse de ce rapport a été annexée la note de synthèse (*Annexe n°2*).

Il convient de délibérer pour donner acte au Maire de la présentation de ce rapport.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

III. AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

2012-7- 8 Programme de vente 2013 – Office National des Forêts (ONF)

Les peupliers plantés en forêt communale et bénéficiant du régime forestier sont mis en adjudication chaque année par l'Office National des Forêts (ONF).

La parcelle n°1 est proposée à la vente pour l'année 2013.

Le Maire propose de demander à l'ONF de procéder au martelage de la coupe ci-dessus désignée et de la mettre en vente selon la procédure la plus adaptée.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à cette vente.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2012-7-9 Acquisition à titre gratuit de terrain, parcelle section AD 1375 (RUEL) - Aménagement de la route du Jalérieu

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la route du Jalérieu, le Conseil municipal a accepté par délibération en date du 2 décembre 2009 l'offre de Monsieur Henri RUEL et consorts consistant à céder à la commune, à titre gratuit, l'emprise de terrain prélevée sur leur parcelle cadastrée AD 1025 (*ancienne numérotation*) pour permettre la mise en sécurité de l'intersection du chemin du Bois Poulet avec la route du Jalérieu. La surface exacte de terrain nécessaire à cette opération devait notamment être déterminée par un géomètre-expert (estimée à 50 m²).

Au vu du document d'arpentage, le Maire propose d'approuver l'acquisition à titre gratuit de la parcelle section AD n° 1375 de 51 m² appartenant aux consorts RUEL. Les frais liés à l'élaboration des documents d'arpentage ainsi que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération et à payer tous les frais y afférents.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

IV. INTERCOMMUNALITE

2012-7- 10 Convention cadre relative à l'apprentissage de la natation en milieu scolaire – Communauté de Communes du Pays des Couleurs (CCPC)

Le Maire rappelle les débats intervenus préalablement à la prise d'une nouvelle compétence communautaire relative à l'apprentissage de la natation en milieu scolaire.

Lors des rencontres qui se sont tenues en Sous-Préfecture, la rédaction d'une convention cadre a été validée. Son objet est de formaliser la répartition des charges entre la Communauté de Communes du Pays des Couleurs et les communes sur lesquelles se situent les équipements nautiques participant à l'apprentissage de la natation. Cette convention cadre doit être suivie d'une convention d'application pour chacun des sites concernés.

Lors de sa séance du 2 avril 2012, le conseil communautaire a validé le projet de convention cadre à passer entre la CCPC et les 3 communes sièges des équipements nautiques. Il était cependant prématuré de procéder à son officialisation tant que la CCPC ne détenait pas officiellement la compétence « apprentissage de la natation en milieu scolaire ».

Cette condition ayant été remplie par l'arrêté préfectoral N° 2012261-0015 du 17 septembre 2012, la CCPC et les communes des Avenières, Montalieu-Vercieu et Morestel ont vocation à délibérer pour approuver cette convention cadre et autoriser leurs représentants à la signer (jointe à la note de synthèse en *Annexe n°3*).

Le Maire propose d'approuver la convention cadre telle qu'exposée.

Il convient de délibérer pour approuver la proposition ci-dessus et autoriser le Maire à signer la convention cadre ainsi que tous actes et documents relatifs à la délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2012-7- 11 **Projet de fusion des Syndicats des Marais de Morestel et de Bourgoin Jallieu**

Le Maire expose que la pérennité du Syndicat Intercommunal des Marais de Morestel (SIM) est compromise du fait de la réforme territoriale et des moyens limités de cette structure.

C'est pourquoi le conseil syndical préconise la fusion du SIM avec une structure à la compétence similaire sur une partie de territoire différent, le Syndicat Intercommunal des Marais de Bourgoin-Jallieu, pour créer une structure unique de gestion globale et durable des marais du Nord-Isère.

La fusion de ces deux structures engendrerait d'une part la mise en commun de leurs moyens pour une meilleure qualité de service et d'autre part, la redéfinition d'un périmètre cohérent sur le territoire actuel du SIM avec la possibilité d'ajouter des communes périphériques partageant aussi des problématiques marais.

Le Maire propose d'approuver le principe de fusion des Syndicats Intercommunaux des Marais de Morestel et de Bourgoin-Jallieu, sachant que le projet une fois défini devra être adopté par le Préfet de l'Isère dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et soumis au vote des communes adhérentes.

Il convient de délibérer pour approuver ces propositions.

VOTE		
POUR : 25	CONTRE : 1 Pouvoir de Jacky RAVAZ	ABST. : 0

V. QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du projet « Forum Bacchus – Pourquoi une halle ? »

INFORMATIONS

- Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de pouvoirs depuis le Conseil municipal du 10 juillet 2012 (*Annexe n°4*)
- Arbre de Noël du personnel communal le Vendredi 21 décembre 2012 à 18h30 en salle du conseil municipal
- Vœux à la population le Samedi 5 janvier 2013 à 19h à la salle des fêtes de Ciers
- Vœux au personnel communal le Vendredi 18 janvier 2013 à 18h30 au restaurant scolaire de Ciers

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h25.

Fait aux Avenières, le 13 décembre 2012

Le Maire,

Gilbert MERGOND

Liste des annexes :

- Annexe n°1 : Convention intercommunale pour l'aide au fonctionnement du RASED
- Annexe n°2 : Synthèse du rapport 2011 SEDI
- Annexe n°3 : Convention cadre de la CCPC
- Annexe n°4 : Relevé de décisions du Maire